

Règlement de consultation

**Fourniture et pose des sièges de l'amphithéâtre du Centre
Ifremer Atlantique à Nantes**

Consultation n° 261000041

Date limite de remise des offres : 24/04/2026 à 16h00

Table des matières

1. Présentation de l’Ifremer.....	4
2. Objet de la consultation et allotissement.....	5
3. Cadre de la consultation	5
3.1. Procédure de passation.....	5
3.2. Négociation	5
3.3. Variantes	5
3.4. Délai de validité des offres	5
3.5. Langue de rédaction des offres	5
3.6. Modalités d’attribution	5
4. Conditions relatives au contrat.....	6
4.1. Type de marché	6
4.2. Forme du marché	6
4.3. Durée du marché	6
4.4. Classification CPV.....	6
4.5. Clauses générales	6
5. DOSSIER DE CONSULTATION.....	7
5.1. Contenu du dossier de consultation	7
5.2. Vérification des documents de la consultation	7
5.3. Modification du dossier de consultation.....	7
6. PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....	7
6.1. Documents à produire au titre de la candidature.....	7
6.2. Documents à produire au titre de l’offre	9
7. CONDITIONS DE REMISE DES PLIS	10
8. CONDITIONS DE PARTICIPATION	11
9. PRÉSENTATION DES SIÈGES.....	12
10.CRITÈRE DE JUGEMENT DES OFFRES.....	12
10.1. Calcul de la note prix	12
10.2. Calcul de la valeur technique	12
10.3. Calcul de la note impact environnemental.....	12

11.RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	13
12.CONFIDENTALITÉ	13
13.CONFLIT D'INTÉRÊT	13
14.CALENDRIER PREVISIONNEL	13
15.DOCUMENTS A FOURNIR PAR LE CANDIDAT RETENU	13

1. Présentation de l'Ifremer

IFREMER

L'Institut Français de Recherche pour l'exploitation de la Mer contribue, par ses travaux et expertises, à la connaissance des océans et de leurs ressources, à la surveillance du milieu marin et du littoral et au développement durable des activités maritimes. À ces fins, il conçoit et met en œuvre des outils d'observation, d'expérimentation et de surveillance, et gère des bases de données océanographiques.

IFREMER Centre Atlantique

Le Centre Atlantique couvre la façade atlantique de la Loire-Atlantique jusqu'à la frontière espagnole. Il comprend l'implantation principale de Nantes et 3 stations rattachées : **Bouin** (Plateforme Régionale d'Innovation conchylicole), **La Tremblade** (infrastructure de production et d'expérimentation sur les mollusques marins) et **Arcachon** (surveillance et collecte de données sur la qualité du milieu marin littoral).

Ses laboratoires concentrent principalement leurs travaux sur 3 grands domaines : les ressources vivantes, l'environnement littoral et les biotechnologies marines.

IFREMER site de Nantes

Les activités exercées sont des activités administratives et des activités de recherches. Ses laboratoires contribuent à la réalisation des programmes nationaux de l'Ifremer dans 2 grands domaines :

- L'environnement littoral et la santé ;
- Les ressources vivantes d'origine marine.

Le site est de type **ERT** (Etablissement Recevant des Travailleurs), il accueille environ **250 personnes** dans un cadre « code du travail ».

Le site de Nantes comprend 7 bâtiments pour une surface totale de 20 217 m² répartie sur une surface arborée de 22 400 m²



2. Objet de la consultation et allotissement

Le présent marché a pour objet la fourniture et la pose des sièges de l'amphithéâtre du Centre Ifremer Atlantique, dans le cadre de la réhabilitation de ce dernier.

Les prestations sont décrites au cahier des clauses techniques particulières.

Les prestations étant homogènes, le marché n'est pas décomposé en lots.

La présente consultation est lancée après la déclaration sans suite du lot n°10 de la consultation n°251000266 qui portait sur les travaux de réhabilitation de l'amphithéâtre.

3. Cadre de la consultation

3.1. Procédure de passation

La procédure retenue est la procédure adaptée conformément à l'article R2123-1 du Code de la commande publique.

3.2. Négociation

Suite à l'analyse des propositions, l'Ifremer se réserve la possibilité de conduire une ou plusieurs phases de négociation(s) avec les **3 candidats** dont les propositions auront été jugées les plus satisfaisantes au regard des critères de jugement. Les discussions pourront porter sur tous les aspects de l'offre, tant techniques que financiers. Le cas échéant le résultat des négociations fera l'objet d'une mise au point avec le candidat retenu avant la notification du marché. Le pouvoir adjudicateur pourra attribuer le marché directement sans négociation.

3.3. Variantes

Le présent marché ne comporte pas de variante obligatoire. **Les variantes libres entreprises ne sont pas autorisées.**

3.4. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 180 jours à compter de la date limite de remise des offres.

3.5. Langue de rédaction des offres

Les offres doivent être rédigées en langue française.

3.6. Modalités d'attribution

Le marché sera attribué :

- soit à une entreprise individuelle,
- soit à des entreprises groupées.

Les opérateurs économiques se constituent en groupement selon la forme qu'ils souhaitent, à savoir en groupement solidaire ou en groupement conjoint.

Pour les entreprises présentant leur offre sous forme de groupement :

- un des prestataires sera désigné dans l'acte d'engagement comme mandataire du groupement ;
- en cas de groupement conjoint, le mandataire est obligatoirement solidaire.
- en cas de groupement solidaire, l'acte d'engagement est un document unique qui indique le montant total du marché et l'ensemble des prestations que les membres du groupement s'engagent solidairement à réaliser ;
- les candidatures et les offres sont présentées soit par l'ensemble des opérateurs économiques groupés, soit par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces opérateurs économiques au stade de la passation du marché. Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement.
- Les offres sont signées soit par l'ensemble des entreprises groupées, soit par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces entreprises au stade de la passation du marché (copie des habilitations à nous fournir).

Possibilité de présenter pour le(s) marché(s) public(s) plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de soumissionnaires individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements : oui
- En qualité de membres de plusieurs groupements : oui

4. Conditions relatives au contrat

4.1. Type de marché

Le marché objet de la consultation est un marché de fourniture.

4.2. Forme du marché

Le marché est conclu à prix global et forfaitaire.

4.3. Durée du marché

Le marché prend effet à compter de sa date de notification. Il prend fin à l'échéance de la période de garantie des prestations réalisées.

4.4. Classification CPV

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

39100000-3	Mobilier
------------	----------

4.5. Clauses générales

Le présent marché fait référence au cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services approuvé par arrêté du 30 mars 2021 (CCAG-FCS).

5. DOSSIER DE CONSULTATION

5.1. Contenu du dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur met gratuitement à disposition des candidats le dossier de consultation comprenant :

- Le présent règlement de la consultation (RC) ;
- L'acte d'engagement (AE) ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) ;
- Les annexes au CCTP ;
- La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) ;
- Le formulaire de candidature.

Ce dossier est disponible à l'adresse : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

5.2. Vérification des documents de la consultation

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au dossier de la consultation, néanmoins le candidat aura l'obligation de vérifier que ces documents ne contiennent pas d'erreurs, omissions ou contradictions qui sont normalement décelables par un professionnel. Dans ce cas, il devra obligatoirement annexer à son acte d'engagement un état faisant apparaître ces erreurs, omissions ou contradictions, et présentera, s'il y a lieu, une proposition complémentaire incluant le coût des prestations supplémentaires.

5.3. Modification du dossier de consultation

L'Ifremer se réserve le droit d'apporter, au plus tard 5 jours calendaires avant la date limite de remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. La personne publique informera toutes les personnes ayant retiré le dossier de consultation dans les conditions respectueuses du principe d'égalité. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, les dispositions ci-dessus sont applicables en fonction de la nouvelle date.

6. PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Le candidat doit fournir dans un même pli l'ensemble des documents suivants.

6.1. Documents à produire au titre de la candidature

Au titre de sa candidature, le candidat doit fournir les pièces suivantes, dans un dossier intitulé

Candidature_Nom du candidat :

Nom du fichier	Objet	Contenu
Déclaration de candidature	Formulaire de déclaration de candidature	Formulaire à compléter et signer
Habilitation_nom du candidat	Document justifiant de l'habilitation du signataire à engager la société	Délégation de signature ou extrait Kbis
Présentation_nom du candidat	Présentation générale de la société	Présentation de l'implantation et de l'organisation générale des services, domaines d'intervention, moyens humains et techniques

Le cas échéant, le candidat doit fournir la copie du ou des jugements prononcés en cas de **redressement judiciaire** ou dans le cas d'une procédure étrangère équivalente.

Document unique de marché européen

En application des dispositions de l'article R2143-4 du Code de la commande publique, le candidat peut présenter sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME) en lieu et place des documents DC1 et DC2 mentionnés ci-dessus.

Le service permettant de remplir le DUME est disponible à l'une des adresses suivantes :

- Service mis à disposition par l'Etat via <https://dume.chorus-pro.gouv.fr> ;
- Service mis à disposition par la Commission européenne : <https://ec.europa.eu/tools/espd> .

Le candidat devra néanmoins fournir toutes les informations et justificatifs demandés ci-dessus permettant d'apprécier qu'il dispose de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles nécessaires à l'exécution du marché.

Informations disponibles en ligne

Conformément aux dispositions de l'article R2143-13 du Code de la commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur public peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figure dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

Conditions d'appréciation d'une candidature groupée

Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques ou financières, une entreprise peut présenter sa candidature en groupement avec d'autres entreprises (personnes morales ou entreprises individuelles) ou recourir à la sous-traitance.

L'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières des membres du groupement est globale : il n'est pas exigé que chaque entreprise ait la totalité des compétences requises pour l'exécution du marché.

Néanmoins, dans ce cas, chaque entreprise constituant le groupement devra fournir l'ensemble des documents et renseignements relatifs à la candidature demandée dans le présent règlement de consultation. Il en est de même en cas de sous-traitance.

Régularisation des candidatures

En application de l'article R2144-2 du Code de la commande publique, l'Ifremer se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature dans un délai approprié et identique pour tous.

6.2. Documents à produire au titre de l'offre

L'acte d'engagement n'est pas demandé signé dès le dépôt de l'offre. Seul le soumissionnaire informé que son offre est retenue sera tenu de la signer. Toutefois, afin de raccourcir les délais de traitement, le pouvoir adjudicateur incite les soumissionnaires à signer leur offre dès le dépôt du pli.

Au titre de son offre, le candidat doit fournir les pièces suivantes, dans un dossier intitulé :

Offre_Nom du candidat :

Nom du fichier	Objet/contenu
AE_nom du candidat	Acte d'engagement complété
DPGF_nom du candidat	Décomposition du prix global et forfaitaire complétée
MT_nom du candidat	Mémoire technique (format libre) comprenant les informations suivantes : 1° Description du mobilier proposé : 1.1. Visuel 1.2. Fiches techniques 1.3. Procès-verbal des tests de résistance et de durabilité mécanique (NF EN 12727) 1.4. Procès-verbal des tests de sécurité incendie pour les établissements recevant du public (ERP) 1.5. Procès-verbal des tests de réaction au feu des tissus / mousses AM18 réaction au feu 1.6. Procès-verbal des tests Martindale 1.7. Notice d'entretien 1.8. Déclaration de conformité 2° Pourcentage de matériaux durables : 2.1. Pourcentage et précision des matériaux recyclés 2.2. Pourcentage et précision des matériaux bisourcés 3° Certifications environnementales pour le mobilier proposé (le cas échéant) 4° Organisation générale mise en place pour l'exécution de la prestation (préparation, fourniture et pose des fauteuils).

Toute documentation commerciale et/ou n'ayant pas un rapport direct avec une prescription de la consultation ne sera pas prise en compte. L'ensemble des pièces fournies doit être le plus concis possible aussi bien en termes de présentation que de contenu.

Régularisation des offres

Conformément à l'article R2152-2 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur pourra autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses. La régularisation des offres irrégulières ne peut cependant avoir pour effet d'en modifier des caractéristiques substantielles.

7. CONDITIONS DE REMISE DES PLIS

Les offres papier sont interdites. Le candidat doit transmettre dans un même pli sa candidature et son offre **PAR VOIE DEMATERIALISÉE SUR LE SITE DE LA PLATEFORME DES ACHATS DE L'ETAT « PLACE »**

Le candidat doit se rendre sur le site Internet : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Cette plate-forme de dématérialisation permet de :

- télécharger le dossier de consultation des entreprises, objet de la mise en concurrence, en acceptant les conditions d'accès et d'utilisation de la plate-forme (prérequis techniques, ...)
- poser des questions au pouvoir adjudicateur sur le dossier de consultation avant la remise des offres,
- répondre par voie électronique à la consultation.

Après le dépôt du pli sur la plate-forme, un message indique au candidat que l'opération de dépôt du pli a été réalisée avec succès, puis un accusé de réception lui est adressé par courrier électronique (sur la boîte mail de l'utilisateur inscrit) donnant à son dépôt une date et une heure certaines, la date et l'heure de fin de réception faisant référence.

L'absence de message de confirmation de bonne réception ou d'accusé de réception électronique signifie que la réponse n'est pas parvenue à l'acheteur. L'opérateur économique doit s'assurer que les messages envoyés par la plateforme ne sont pas traités comme des courriels indésirables ou des spams.

Présentation des dossiers et format des fichiers

Les formats acceptés sont les suivants : .pdf, .doc, .xls, .ppt, .odt, .ods, .odp, ainsi que les formats d'image .jpg, .png et de documents .html.

Le candidat ne doit pas utiliser de code actif dans sa réponse, tels que :

Formats exécutables, .exe, .com, .scr, etc. ; Macros ; ActiveX, Applets, scripts, etc.

Horodatage

Les plis transmis par voie électronique sont horodatés. Tout dossier dont le dépôt se termine après la date et l'heure limite est considéré comme hors délai. **Il est conseillé de procéder au téléchargement du dossier sur la plateforme bien avant la date et heure limite de réception des offres.** La durée du téléchargement est fonction du débit de l'accès Internet du candidat et de la taille des documents à transmettre. Par exemple, en disposant d'une bande passante effective de 128 kbps, une minute est nécessaire pour télécharger un fichier de 1 Mo.

Antivirus

Les candidats doivent s'assurer que les fichiers transmis ne comportent pas de virus. La réception de tout fichier contenant un virus entraînera l'irrecevabilité de l'offre. Si un virus est détecté, le pli sera considéré comme n'ayant jamais été reçu et les candidats en sont avertis grâce aux renseignements saisis lors de leur identification.

Copie de sauvegarde autorisée

Conformément à l'article R.2132-11 du Code de la commande publique, le candidat qui envoie son offre par voie électronique peut également transmettre une copie de sauvegarde sur support physique électronique (CD-ROM, DVS-ROM, clé USB....) ou sur support papier (support physique électronique non admis).

Cette copie de sauvegarde doit parvenir à l'IFREMER à date limite de remise des offres indiquées dans la publicité et en page de garde du présent règlement de la consultation.

Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible : « copie de sauvegarde » AINSI que les mentions indiquées dans l'encadré ci-dessous.

La copie de sauvegarde doit être envoyée à l'adresse suivante, par courrier recommandé avec A.R. :

IFREMER
DAJF/Cellule Marchés
1625 route Sainte-Anne
CS10070
29280 PLOUZANE

La copie de sauvegarde, parvenue dans les délais de remise des offres, sera ouverte si la candidature ou l'offre transmise par voie électronique :

- contient un programme informatique malveillant (ou « virus ») ;
- est réceptionnée hors délai, si l'acheteur dispose d'éléments tangibles montrant que le pli a commencé à être transmis avant l'échéance de fermeture de la remise des plis et si la copie de sauvegarde est, elle, parvenue dans les délais ;
- n'a pas pu être ouverte par l'acheteur.

8. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour que leur candidature soit admise, les candidats doivent satisfaire aux conditions suivantes :

1° Les candidats doivent disposer d'un niveau d'expérience suffisant, démontré par des références adéquates provenant de marchés exécutés antérieurement ou en cours d'exécution portant sur des prestations similaires dans leur objet et leur volume.

2° Les candidats doivent disposer de capacités techniques suffisantes pour assurer l'exécution des prestations, en termes de moyens techniques généraux et de moyens humains.

3° Les candidats doivent avoir réalisé au cours des trois derniers exercices un chiffre d'affaires moyen au moins égal à une fois et demie le montant de leur offre.

9. PRÉSENTATION DES SIÈGES

Les **trois** candidats arrivant en tête du classement provisoire des offres devront présenter aux équipes de l’Ifremer le modèle de siège proposé, dans la configuration la plus proche de celle proposée dans l’offre. Les accessoires intégrés à la proposition seront à présenter, qu’ils soient intégrés ou non au modèle du siège disponible pour la présentation. La présentation aura lieu au **Centre Ifremer Atlantique**.

10. CRITÈRE DE JUGEMENT DES OFFRES

L’Ifremer retiendra la meilleure offre en fonction des critères pondérés suivants :

N°	Critère	Pondération sur la note finale
1	Prix	45%
2	Valeur technique	45%
3	Impact environnemental	10%

Chaque critère sera noté sur 20 points puis pondéré. Le marché sera attribué au candidat qui obtient la meilleure note finale (NF) sous réserve d’être à jour de ses cotisations fiscales et sociales.

10.1. Calcul de la note prix

La note prix est calculée à partir du montant total HT du marché indiqué à l’acte d’engagement. La note maximale de 20 est attribuée au candidat qui présente le montant total HT le moins élevé. Les notes des autres candidats sont attribuées selon la formule indiquée ci-dessous :

$$20 \times (\text{montant total HT le moins disant} / \text{montant total HT de l'offre analysée})$$

10.2. Calcul de la valeur technique

La note valeur technique est notée sur 20 points en application des sous-critères suivants :

Sous-critère	Objet	Points
1	Résistance et durabilité	6
2	Confort et ergonomie	6
3	Esthétique	3
4	Méthodologie mise en œuvre pour l’exécution de la prestation	5

10.3. Calcul de la note impact environnemental

La note impact environnemental est notée sur 20 points en application des sous-critères suivants :

Sous-critère	Objet	Points
1	Pourcentage de matériaux recyclés	5
2	Pourcentage de matériaux biosourcés	5
3	Certifications environnementales obtenues	10

Pour les sous-critères 1 et 2, les points sont attribués comme suit :

- 0% de matériaux recyclés/biosourcés : 0% des points
- Entre 1 et 10% de matériaux recyclés/biosourcés : 10% des points
- Entre 11 et 30% de matériaux recyclés/biosourcés : 25% des points
- Entre 31 et 50 % de matériaux recyclés/biosourcés : 50% des points
- Entre 51 et 70% de matériaux recyclés/biosourcés : 75% des points
- Plus de 70 % de matériaux recyclés/biosourcés : 100% des points

11. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Les réponses par téléphone ne concerneront que des questions élémentaires. S'agissant de questions plus poussées d'ordre technique ou administratif, le candidat doit obligatoirement poser sa question sur la plateforme de dématérialisation :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/>

En cas de difficultés d'accès à la plateforme, le candidat peut contacter la Cellule Marchés de l'Ifremer à l'adresse suivante : cellule.marche@ifremer.fr

12. CONFIDENTALITÉ

Le candidat s'engage à ne pas utiliser les informations fournies par l'Ifremer dans un autre but que son offre. Le candidat s'engage à ne pas divulguer les informations et les documents fournis par l'Ifremer et à ne pas communiquer avec une autre personne que l'Ifremer, sans son autorisation préalable.

13. CONFLIT D'INTÉRÊT

Le candidat au marché s'engage à avertir l'Ifremer de toute situation susceptible d'aboutir à un conflit d'intérêts. Il s'agit de toute situation dans laquelle une personne qui participe au déroulement de la procédure de passation du marché ou est susceptible d'en influencer l'issue a, directement ou indirectement, un intérêt financier, économique ou tout autre intérêt personnel qui pourrait compromettre son impartialité ou son indépendance dans le cadre de la procédure de passation du marché.

14. CALENDRIER PREVISIONNEL

- Date de publication sur la plateforme des achats de l'Etat (PLACE) : 26/03/2026
- Date limite de réception des offres : 24/04/2026, 16 heures
- Notification du marché : mai 2026

15. DOCUMENTS A FOURNIR PAR LE CANDIDAT RETENU

Afin de pouvoir notifier le marché, il sera demandé **au seul candidat retenu** (co-traitant et sous-traitant compris) de transmettre les certificats et attestations mentionnées ci-dessous :

- Extrait K-Bis de moins de 3 mois ;
- Attestation de vigilance en cours de validité ;
- Attestation de régularité fiscale en cours de validité ;
- Attestations d'assurance en responsabilité civile professionnelle en cours de validité ;
- Liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation.